

INTERPRETATIONS

WORLD ARCHERY CONSTITUTION ET REGLEMENTS

Livre 2, chapitre 9.2.2 (dernier alinéa)

L'Autriche a demandé une interprétation pour connaître le marquage correct d'une flèche qui, sur une cible 3D, touche une corne, lui passe au travers pour ensuite toucher la zone marquante de la cible.

Le Comité Constitution et Règlements ("C&R") a estimé que la question relevait des compétences du Comité de Tir en Campagne et de Tir 3D.

Le Comité C&R a établi que l'interprétation suivante n'était contraire ni aux règlements existants ni aux décisions du Congrès.

Réponse du Comité de Tir en Campagne et de Tir 3D:

De l'opinion du Comité de Tir en Campagne et de Tir 3D si une flèche passe au travers la corne ou le sabot d'une cible 3D et est ensuite en contact avec une zone marquante celle-ci marquera la valeur de la zone de couleur du corps touchée. Cependant, si une flèche passe au travers la corne ou le sabot mais ne touche pas une zone de couleur alors celle-ci sera marquée manquée.

Comité de Tir en Campagne & de Tir 3D World Archery, 29 septembre 2014
Approuvé par le Comité C&R World Archery, 2 octobre 2014